

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Location des terrains communaux de THEZILLIEU

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 10**

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT  
BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT  
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER  
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS  
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER  
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE  
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET  
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants**

Monsieur le Maire rappelle que des terrains communaux sont loués par des exploitants agricoles.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2023, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 12 août 2022, une hausse de 3,55 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 53,13 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 52,14 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 46,02 € l'hectare.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **PROPOSE** de retenir les locations ci-dessous dont le montant sera versé dans la Caisse du Receveur Municipal.

- **DECIDE** les locations suivantes :

- Parcelle VA 38 de 24 a 55 ca « Caronnière » classe 4

**TOTAL : 24 a 55 ca**

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **GRIOT Bernard** pour un montant annuel de 11,30 euros.

- Parcelle WB 52 de 2 ha 59 a 18 ca « Les Devins » classe 4

**TOTAL : 2 ha 59 a 18 ca**

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **VAROUX Guillaume** pour un montant annuel de 119,26 euros.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2023.

- Parcelle WZ 21 de 45 a 35 ca « les Verchères » classe 3

Parcelle VP 19 de 59 a 12 ca « la Claita » classe 2

Parcelle VP 21 de 16 a 80 ca « La Claita » classe 2

(surface totale 31 a 26 ca dont 16 a 80 ca exploitable, 14 a 46 ca étant le cimetière)

**TOTAL : 1 ha 21 a 27 ca**

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Madame **Marie MONIN** pour un montant annuel de 63,98 euros.

Un bail sera consenti pour une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 octobre 2023.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les baux correspondants et procéder à l'encaissement des loyers.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



**PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 09/11/2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221026-DE-2022-10-08-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2022  
Date de réception préfecture : 08/11/2022